

Assistance à domiciliation bancaire



Et si ma nouvelle banque m'aidait dans mes démarches

www.credit-agricole.fr

CA
CHAMBONNAISE
BANQUE ET ASSURANCES

Bon à savoir

Attention à ne pas fermer votre ancien compte avant que toutes les opérations susceptibles de se présenter soient transférées sur votre nouveau compte.

Prenez toutes les précautions pour faciliter vos changements de domiciliation :

- Tenez compte des délais nécessaires pour l'application par les organismes de votre changement de banque. Pendant encore quelques semaines (durée variable selon les organismes), des prélèvements peuvent encore parvenir sur votre ancien compte. Veillez donc à maintenir une provision suffisante sur ce compte.

- Faites attention également aux chèques et aux factures carte en circulation sur votre ancien compte. Ces opérations doivent pouvoir être honorées. Dans le cas contraire, vous risquez un rejet pour chèque sans provision et une interdiction bancaire, même si le compte est clos.

- Votre ancienne banque a 10 jours pour clôturer votre compte une fois votre demande de fermeture effectuée, et doit essayer de vous alerter en cas de présentation d'une demande de règlement postérieure à la clôture de votre compte.

(1) Cette gratuité ne concerne que les opérations effectuées par le Crédit Agricole.

(2) Dès réception des informations nécessaires, le Crédit Agricole communiquera les demandes de changement de domiciliation bancaire aux organismes concernés mais ne peut garantir le délai de prise en compte effective de la demande par ceux-ci.

(3) Liste des virement(s) et / ou prélèvement(s) récurrent(s) sur les 13 derniers mois : liste facturable par votre ancienne banque, en cas d'édition manuelle non informatisée.

(4) Pièce justificative : tout document mentionnant l'adresse du bénéficiaire d'un prélèvement ou de l'émetteur d'un virement et les références sous lesquelles vous êtes enregistré dans ses comptes.

(5) En cas de difficulté non résolue avec votre conseiller, vous pouvez contacter le Service Relations Clientèle au xxxxxxxxxx. Si nécessaire, le Médiateur de votre Caisse régionale est à votre disposition au xxxxxxxxxxxxxx

Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Chambonnaise, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : XXXXX - RCS XXXXXX Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaire en Assurances sous le n° XX XXX XXX.
Date, référence du document, nom et adresse de l'imprimeur

Votre conseiller est là pour vous accompagner à chaque étape de votre vie. C'est cela construire une relation durable. N'hésitez pas à le contacter.



CHAMBONNAISE
UNE RELATION DURABLE,
ÇA CHANGE LA VIE.



"Le Crédit Agricole peut-il m'aider dans mes démarches administratives ?"

Vous ouvrez un compte au Crédit Agricole de xxxxxxxxxxxxxx et vous souhaitez regrouper sur ce compte vos opérations bancaires : notre service "Assistance à domiciliation bancaire" est fait pour vous ! Pour vous éviter des démarches longues et fastidieuses, le Crédit Agricole vous aide à changer de banque, gratuitement⁽¹⁾, en agissant dans ses meilleurs délais⁽²⁾ et en toute sécurité.

Une simple signature de mandat...

... Et vous donnez pouvoir au Crédit Agricole de contacter en votre nom les organismes à prévenir pour effectuer vos changements de domiciliations bancaires.

Une relation durable, ça change la vie.

Comment ça marche ?

● Première étape

Dressez la liste de vos opérations récurrentes sur les 13 derniers mois à partir de vos relevés mensuels de compte. Votre conseiller (sur mandat) ou vous-même pouvez demander cette liste à votre ancienne banque⁽³⁾. Vous devez ensuite réunir les pièces justificatives⁽⁴⁾ de chaque virement et/ou prélèvement figurant sur la liste et les remettre à votre conseiller du Crédit Agricole. **Pour vous, c'est terminé !**

● Deuxième étape

Les informations en main, **un interlocuteur unique** se charge de tout. Il contacte, à votre place et en votre nom, tous les organismes concernés par votre changement de domiciliation : salaire, prestations sociales, mutuelle, assurances, impôts, loyers, prélèvements automatiques... et effectue toutes les demandes de changement de domiciliation dans ses meilleurs délais⁽²⁾.

● Troisième étape

Le Crédit Agricole vous adresse un état récapitulatif des demandes de changement de domiciliations effectuées à partir de la liste de vos opérations récurrentes et des pièces justificatives que vous lui aurez préalablement communiquées.

Profitez du service Assistance à domiciliation bancaire

Pour toute information⁽⁵⁾,
appelez le
00 00 00 00 00
(Coût selon opérateur télécom)

ou bien consultez notre site
www.chambonnaise.fr

